



COMMUNE DE BRENNILIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL FIXANT LA TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE BRENNILIS

Le Maire de Brennilis,
Vu l'article L.2212-12-4-III du Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L.211-2 du Code de l'Environnement,
Vu les délibérations 1602010-7 et 16032010-10 du Conseil municipal de Brennilis en date
du 16 mars 2010,

ARRÊTE

Article 1er – La tarification eau-assainissement collectif de la commune de Brennilis s'établit à compter de l'exercice fiscal 2010 conformément au tableau suivant:

EAU

Forfait abonnement	19.95 €
Consommation de 0 à 30 m ³	0.52 €
Consommation de 31 à 10 m ³	0.42 €
Consommation de 101 à 200 m ³	0.26 €
Consommation supérieure à 200 m ³	0.21 €

Vente eau au Syndicat de Kerbalaen à Loqueffret, aménagement du village de Forc'han:
0,42 € le m³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Redevance assainissement collectif 0.84 € du m³ consommé.

Article 2 – Les services municipaux de la commune de Brennilis et la trésorerie générale de Pleyben sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brennilis le 18 octobre 2010.

Le Maire,

Jean-Victor Gruat